



DÉLAI D'APPEL & CONSEILS GÉNÉRAUX

Les listes de propositions pour l'exercice de reclassement est disponible dans votre Sysper 2 à partir du 13 juin 2024.

Pour rappel, vous trouverez le calendrier indicatif sur [ce lien](#).

Si vous ne faites pas partie des personnes proposées à cet exercice de reclassement, **vous disposez d'un délai de CINQ jours ouvrables pour introduire un appel** à partir de la date de diffusion (ce délai peut être prolongé en cas d'absence justifiée : congé annuel ou congé maladie).

Vous n'êtes pas proposé, mais vous disposez des points suivants :

- L'ancienneté dans votre grade actuel
- Des responsabilités au sein du service
- Des mérites reconnus par votre hiérarchie
- Compétences linguistiques et rédactionnelles

Je souhaite faire appel : comment le rédiger ?

- ✓ Vous avez jusqu'au 20 juin pour introduire votre appel dans votre Sysper uniquement. Ce délai est suspendu si vous êtes en congé maladie ou congé annuel
- ✓ Vous devez être concis et bref dans l'introduction de votre appel : 1 à 2 pages maximum de brouillon
- ✓ Exprimez-vous à la première personne comme si vous rédigez une lettre de motivation
- ✓ Restez factuel, car le comité de reclassement a accès à vos anciens rapports d'évaluation
- ✓ Soyez courtois et motivé, sans dénigrer votre hiérarchie, vos collègues, ou dénoncer une injustice de traitement
- ✓ Évitez tout commentaire négatif faisant mention d'objectifs que vous n'avez pas pu réaliser par exemple
- ✓ Expliquez synthétiquement vos réalisations et vos compétences à l'aide de vos rapports d'évaluation précédents de votre hiérarchie directe (ne vous contentez pas de les citer)
- ✓ Prouvez que vous êtes un agent résilient et efficace malgré les difficultés rencontrées

LE SFE PEUT VOUS AIDER

Souvenez-vous que chaque cas est différent, et que le SFE s'efforce d'apporter son aide à toute personne qui souhaite faire appel.

Nous avons d'ailleurs répertorié plusieurs cas généraux ci-dessous.

*Que vous soyez membre ou non de notre syndicat, et par souci d'équité, **nous ne pouvons en aucun cas vous garantir que vous obtiendrez votre reclassement malgré votre appel, vos compétences, votre ancienneté dans votre grade, ainsi que vos mérites.***

Les syndicats participent au processus des appels, mais la décision finale revient au Comité de reclassement et la DG HR, avec un nombre restreint de personnes pouvant être promues au sein de votre DG et la concurrence entre plusieurs profils de même grade.

N'hésitez pas à nous contacter rapidement pour une relecture de votre appel sur notre boîte email fonctionnelle : osp-sfe@ec.europa.eu

CAS 1 : RETARD DE CARRIÈRE INJUSTIFIÉ

Vous avez atteint ou dépassé la permanence moyenne dans votre grade

Suite à l'invitation de mon Directeur Général à consulter la liste de propositions au reclassement, je souhaite soumettre au Comité Paritaire de Reclassement un appel contre ma non-proposition.

Je n'ai pas été proposé au reclassement malgré mes **bons/très bons/excellents** mérites dans la durée, ainsi qu'indiqué dans mes rapports d'évaluation, ainsi que ma permanence de [X] années [calculée entre le 1^{er} Janvier de l'année en cours et la date de votre dernier reclassement] dans mon grade. Je fais donc face à une non-proposition qui ne me semble pas justifiée étant donné les raisons évoquées ci-dessus et [ajouter d'autres raisons]

Je demande donc au Comité Paritaire de Reclassement de vérifier la consistance et équité de l'exercice dans mon grade, afin de s'assurer du respect des critères de promotion en accord avec les DGE Art. 87 et de me proposer au reclassement.

CAS 2 : VOUS N'ÊTES PAS PROPOSÉ MALGRÉ D'EXCELLENTS CRITÈRES

Vous remplissez tous les critères sans être proposé

Suite à l'invitation de mon Directeur Général à consulter la liste de propositions au reclassement, je souhaite soumettre au Comité Paritaire de Reclassement un appel contre ma non-proposition.

J'avais une attente légitime à être proposé cette année eu égard à mes mérites tel qu'indiqués dans mes derniers rapports d'évaluation [expliquer les raisons : très bons rapports d'évaluation, responsabilités importantes, circonstances particulières difficiles, charge de travail importante, ...] Je n'ai cependant pas été proposé au reclassement et je fais donc face à une non-proposition qui ne me semble pas justifiée étant donné les raisons évoquées ci-dessus [bien qu'ayant /avec de plus] une permanence de [X] années [calculée entre le 1^{er} Janvier de l'année en cours et la date de votre dernier reclassement] dans mon grade.

Je demande donc au Comité Paritaire de Reclassement de vérifier la consistance et équité de l'exercice dans mon grade, afin de s'assurer du respect des critères de reclassement en accord avec les DGE Art. 87 et de me proposer au reclassement.

CAS 3 : DISCRIMINATION

Vous remplissez tous les critères, mais vous n'êtes pas proposé en raison d'une discrimination

Suite à l'invitation de mon Directeur Général à consulter la liste de propositions au reclassement, je souhaite soumettre au Comité Paritaire de Reclassement un appel contre ma non-proposition.

Je n'ai pas été proposé malgré mes **bons/très bons/excellents** mérites dans la durée, ainsi qu'indiqué dans mes rapports d'évaluation, ainsi que ma permanence de [X] années [calculée entre le 1^{er} Janvier de l'année en cours et la date de votre dernier reclassement] dans mon grade. Je fais donc face à une non-proposition qui ne me semble pas justifiée étant donné les raisons évoquées ci-dessus auxquelles j'ajouterais une possible discrimination étant donné [choisir une raison et expliquer : temps partiel, mobilité récente, congé maternité/parental, maladie, télétravail, autres raisons]

Je demande donc au Comité Paritaire de Reclassement de vérifier la consistance et équité de l'exercice dans mon grade, afin de s'assurer du respect des critères de reclassement en accord avec les DGE Art. 87 et de me proposer au reclassement.